## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

CR 1506 1507 1508 1509

## ANCIEN COMBATTANT / LÉGION ÉTRANGÈRE - PREMIÈRE DEMANDE

# **Références réglementaires :** - L. 314-11 4° à 7° CESEDA

Ressortissants algériens et tunisiens non concernés.

#### Conditions d'octroi :

- être en séjour régulier en France (sauf si le demandeur sert ou a servi à la Légion étrangère) ;
- avoir servi dans une unité combattante de l'armée française
- $\underline{ou}$  avoir effectivement combattu dans les rangs des forces françaises de l'intérieur et être titulaire du certificat de démobilisation ou avoir été blessé en combattant l'ennemi.
- ou avoir servi en France dans une unité combattante d'une armée alliée ou, résidant antérieurement sur le territoire de la République, avoir également combattu dans les rangs d'une armée alliée.
- ou servir ou avoir servi dans la Légion étrangère pendant au moins trois ans de service dans l'armée française et être titulaire du certificat de bonne conduite.
- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

### **RECOMMANDATIONS**

- Vous devez fournir les **photocopies** de tous les documents ci-dessous.
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste.

PIÈCES À FOURNIR (photocopies)	
☐ Formulaire de demande de titre de séjour intégralement complété, daté et signé	
□ Passeport (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) et/ou justificatif d'état civil et de nationalité (carte consulaire, carte d'identité nationale ou attestation consulaire comportant l'état civil, la photogr d'identité et la nationalité)	
☐ Justificatif de régularité du séjour (sauf légion étrangère) : visa de long ou court séjour en court de validité au de la demande : passeport (photocopie des pages relatives aux cachets d'entrée et aux visas) ; ou carte de se cours de validité.	
☐ Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance.	
☐ Si vous êtes marié / avez des enfants : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants a filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ;	avec
☐ Justificatif de domicile de moins de six mois :  Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.  Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'Internet.  Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie rec de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse.	
Étranger ayant servi dans une unité combattant de l'armée française	CR 1506
☐ Carte du combattant	
☐ Livret militaire	
Étranger ayant combattu dans les Forces françaises de l'Intérieur (FFI)	CR 1507
☐ Carte du combattant	
☐ Certificat de démobilisation délivré par la commission d'incorporation ou justificatif prouvant la blessure.	
Étranger ayant servi en France dans une unité combattante alliée	CR 1508
☐ Carte du combattant ☐ Livret militaire	
Étranger servant ou ayant servi dans la Légion étrangère	CR 1509
☐ Justificatifs de trois ans de service dans l'armée française ou certificat de démobilisation après 3 ans de service. ☐ Certificat de bonne conduite	